

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 5 septembre 2022 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2022 à l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

NOR : AGRS2224384A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 5 septembre 2022, le nombre de places offertes au titre de l'année 2022 à l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est fixé à 24.